



Donation d'une masse de bien à partager lors du décès

Par **eucalyptus**, le **04/06/2013 à 09:36**

Bonjour,

Voilà ma question :

J'aimerais faire une donation de mon vivant à mes 3 enfants de 3 garages identiques et de même prix en m'en réservant l'usage jusqu'à ma mort

1° Puis-je faire cette donation sans être obligé aujourd'hui d'attribuer un garage très précis à chaque enfant ? Donc donner une masse de 3 garages à diviser par 3 au décès

2° Lors de ma mort ils se mettront d'accord pour s'attribuer chacun un garage défini. Dans ce cas peuvent ils vendre dès mon décès puisque ces garages ne rentreront pas dans la succession ou doivent ils attendre la fin du règlement de la succession ?

Avec mes remerciements pour votre réponse